

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016

Absents Excusés : Laurent BERNAT, Nathalie RICARD, Sandrine FAVRE

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Assainissement de Briols : attribution du marché

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de l'assainissement collectif de Briols. Une seule offre a été remise, par la société SEVIGNE, pour un montant de 99 543.50€ HT. Le conseil municipal valide les travaux prévus sur le village de Briols, approuve l'offre de l'entreprise SEVIGNE et autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités relatives à cette opération.

2- Acquisition par le Département de l'Aveyron de deux parcelles

Monsieur le Maire indique que le Conseil départemental a réalisé des travaux sur la RD 104, au niveau des parcelles cadastrées section D numéros 750 et 753, appartenant à la Section de Briols, d'une superficie totale de 1 968 m². Il convient, afin de régulariser le statut juridique de ces parcelles, de céder ces biens au département.

Cette vente aura lieu moyennant le prix de 0,23€/m²

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour une vente au prix de 452,64 €. Les frais d'acte seront pris en charge par le Département.

3- Actes en cours : point sur les dossiers

Monsieur le Maire rappelle les dossiers en cours de traitement par l'office notarial de Belmont et présente au Conseil l'état d'avancement de chacun d'eux.

4- Association Lou Récantou : proposition d'attribution d'une subvention

Monsieur le Maire indique que l'association Lou Recantou organisera cette année la 50^e édition de sa fête votive. Afin de boucler le budget, l'Association sollicite la mairie pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 200 €.

5- Participation financière exceptionnelle au fonctionnement de la Communauté de communes du Rougier de Camarès

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes du Rougier de Camarès a demandé aux communes membres une participation exceptionnelle de 39 800 €, compte tenu de ses charges budgétaires et des services rendus aux communes, calculée comme suit :

- Une part fixe de 1 800 € pour chaque commune,
- Le solde réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Par application de ces critères, la participation de la commune de Montlaur est fixée à 6 360€.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à la majorité de ses membres : 11 voix pour et 1 abstention.

6- Décision modificative n° 1 du budget assainissement et décision modificative n°2 du budget général

Monsieur le Maire indique que la pompe de relevage située aux jardins est défectueuse. Le montant de son remplacement s'élève à 2 763 €. Cette opération implique de prendre une décision modificative du budget, comme suit :

Budget assainissement - Section d'investissement		
N° Compte et libellé	Dépenses	Recettes
2158 - Outillage technique	+ 2763 €	
131 - Subvention d'équipement		+ 2763 €
Budget primitif général- Section investissement		
2041641-IC - Biens mobiliers	+ 2763 €	
021 - Virement section fonctionnement		+ 2763 €

Budget primitif général- Section fonctionnement		
N° Compte et libellé	Dépenses	Recettes
023 - Virement section investissement	+ 2763 €	
678- Charges exceptionnelles	- 2763 €	

7- Défense des maternités et hôpitaux du sud Aveyron

Monsieur le Maire distribue au Conseil Municipal le courrier adressé par le Comité de Défense de l'Hôpital de Saint-Affrique, invitant à contribuer à la défense des maternités et hôpitaux du sud-Aveyron.

Le Conseil Municipal reconnaît que la fermeture de l'hôpital et de la maternité de Saint Affrique, les plus proches, constitue une mise en danger de nos citoyens.

Le Conseil Municipal soutient unanimement les centres hospitaliers et maternités de Millau et de Saint Affrique.

Fin de séance.